

Image not found or type unknown



Recours contentieux suite à un refus de titre de séjour

Par **Mimil2223**, le **25/01/2020** à **01:44**

Bonjour j'ai fait une demande d'aide juridictionnel avec un avocat qui m'a dit qu'il ferait le recours avant la réponse de l'aide juridictionnel j'ai signé un papier où je m'engage à payer au cas où l'aide juridictionnel serait refusée mais l'avocat ne répond jamais au téléphone et je n'ai reçu aucun accusé de réception à mon adresse qui me confirme que le recours a bien été fait ... Donc j'aimerais savoir si c'est lui qui doit recevoir l'accusé à son cabinet ou moi à mon adresse et comment avoir une preuve que le recours a bien été fait merci à vous